

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 8 avril 2021 08:21
À:
Objet: Demande d'accès à l'information n° 200742877 - Courriel réponse
Pièces jointes: R.I. du 2002-10-11_biffé.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 02 décembre, concernant un site sis au 1665, route 133, Sainte-Anne-de-Sabrevois (lot 4 565 689).

Le document suivant est accessible:

- Rapport d'inspection du 2002-10-11

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607 poste 455
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0903000
DATE INSPECTION : 2002-10-11

HEURE : -Arrivée: AM
-Départ : AM

DATE DE RÉDACTION : 2002-11-08

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : M. Normand Marier
ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Le Belgo (Restaurant)
1665, route 133 Sabrevois Qc
J0J 2G0

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui non N/A x

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Articles 53-54 de L.A.D.

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

N/DOSSIER :7610-16-01-0903000

DATE DE RÉDACTION : 2002-11-08

BUT(S) :

La conformité environnementale de la compagnie a été effectuée lors d'inspection dans le secteur. En effet, le 11 octobre 2002 une immense fumée noire provenant de la cours arrière du restaurant était visible de la route 133.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Rappelons que :

Le Belgo est un restaurant situé au 1665, route 133, Sabrevois appartenant à Articles 53-54 de L.A.D.

Lors de l'inspection, il a été permis d'apprendre et de constater les faits suivants :

J'ai informé Monsieur ^{Articles 53-54 de L.A.D.} :

Que le brûlage du papier et du carton dans le but de réduire le volume de déchet à éliminer était interdit.

Monsieur ^{Articles 53-54 de L.A.D.} m'informe :

Qu'il effectue le brûlage du papier et du carton dans le but de réduire le volume de déchet à éliminer et qu'à l'avenir il s'organisera pour que le carton soit recyclé.

Infraction 1

Par le brûlage à ciel ouvert de déchets (papier et carton) la compagnie contrevient au règlement suivant :

Règlement sur la qualité de l'atmosphère.
Article 22

3. CONCLUSION

La compagnie contrevient au règlement suivant ;

Règlement sur la qualité de l'atmosphère.
Article 22

N/DOSSIER :7610-16-01-0903000

DATE DE RÉDACTION : 2002-11-08

4. RECOMMANDATION(S)

Je ne recommande pas l'envoi d'un avis d'infraction puisque ^{Articles 53-54 de L.A.D.} s'est engagé à cesser cette activité, aussi j'ai informé M. Fredy Serreym, directeur général de la municipalité de Sabrevois. M. Serreym effectuera le suivi nécessaire.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : J. Hamier
(signature)

8 Nov 2002
(date)

VÉRIFIÉ PAR : [Signature]
(signature)

8 Nov. 02
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
